



## quel statut pour créer un gîte avec ses parents qui injecte de l'argent dans le projet

Par **Polosnow31**, le 18/09/2021 à 18:00

Bonjour,

Je cherche des renseignements à savoir, quelle est la solution la plus adéquate, pour créer un gîte avec ma mère qui apporterait 50000 euros dans le projet.

La difficulté que je rencontre, c'est qu'aujourd'hui, je suis propriétaire d'une maison. Nous souhaitons créer le projet dans une dépendance de la maison où je vis. Les bénéfices ainsi perçus permettraient à ma maman d'avoir un complément de retraite.

Ma mère a également un bien dont elle est propriétaire .

J'ai une soeur qui ne participe pas au projet de gîte.

Ma question :

Ma soeur dans l'immédiat n'a pas besoin d' argent pour financer un quelconque projet.

Comment dois-je faire pour pouvoir injecter cette somme d'argent, inclure ma mère dans le projet et que ma soeur ne soit pas lésée sur cette somme que ma mère me donne, pour sa rente.

Deuxième question:

peux-on indiquer par un acte notarié que ma soeur pourra récupérer cette somme sur la maison de mère au moment du décès?

La démarche de ce projet est de vraiment trouver la meilleure solution qui conviendrait à tout le monde.

Merci pour vos réponses.

Paul

Par **Marck.ESP**, le 18/09/2021 à 23:09

Bonsoir

Ce que vous décrivez pourrait être assimilé à un achat d'usufruit par votre mère.

Je vous conseille d'évoquer ce thème avec votre notaire.